

RÉGIME OBLIGATOIRE

Officiers ministériels, officiers publics et compagnies judiciaires

CAVOM



QUI PEUT S'AFFILIER ?

Huissiers de justice, commissaires-priseurs judiciaires, greffiers des tribunaux de commerce, administrateurs judiciaires, mandataires judiciaires, personnes habilitées à diriger les ventes volontaires dans les conditions prévues à l'article L.321-8 du Code de commerce. Les personnes qui y adhèrent exercent leur profession à titre d'indépendant ou, depuis le 1^{er} janvier 2016, de salarié.



CLASSES DE COTISATIONS

Il y a **4 classes** de cotisations qui ne sont pas liées au revenu professionnel. La classe est laissée au choix de l'affilié.



Les éclairages TNS par
**DIGITAL
INSURE**

Incapacité

Intervention de la **Sécurité sociale** :

- A partir du **4^e jour**.
- Montant des IJ : **1/730^e du revenu** annuel moyen.
- Min : **25,81€/jour**. Max : **193,56€/jour**.
- Durée des prestations : **90 jours**.



A date : pas de mise à jour des prestations versées par la CAVOM en cas d'**invalidité** et de **décès**

Invalidité

Intervention de la **CAVOM** :

	Invalidité partielle	Invalidité totale et définitive
Classe A		8 001,45€
Classe B	Le service de la pension est subordonné à une clause de ressources (48 000€).	16 002,91€
Classe C		32 005,82€
Classe D		48 008,73€

Décès

	Capital	Montant annuel	
		Rente de conjoint (versée au conjoint de moins de 60 ans)	Rente à chaque enfant (versée jusqu'à 21 ou 25 ans en cas de poursuite des études)
Classe A	17 147,97€	5 143,79€	5 143,79€
Classe B	34 291,95€	10 287,58€	10 287,58€
Classe C	68 583,90€	20 575,17€	20 575,17€
Classe D	102 875,95€	30 862,75€	30 862,75€

